

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 99.039

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 12 Mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

4 Mars 1999

DATE D'AFFICHAGE

4 Mars 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN et SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. BUJARD représenté par M. CHABANEAU
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER
Mme GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mlle BARRAUD-DUCHERON
M. GAVEN représenté par Mme MONTRON

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT et POTENNEC

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de subventions 1999 aux oeuvres sociales scolaires

VOTE : UNANIMITE

La Commission scolaire qui s'est réunie le 1er Mars 1999, a proposé une répartition du crédit prévu au BP 99 pour les Associations Sociales Scolaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette répartition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Vu la Commission Scolaire du 1er Mars 1999,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'allouer les subventions 1999 aux associations suivantes :

. COLLEGE HENRI DUNANT	5 000 F
(SECTION COOPERATIVE D'EDUCATION SPECIALISEE)	
. FOYER SOCIO EDUCATIF - COLLEGE HENRI DUNANT	9 000 F
. FOYER SOCIO EDUCATIF - COLLEGE EMILE ZOLA	2 000 F
. FOYER SOCIO-EDUCATIF - LYCEE CORDOUAN	5 000 F
. FOYER SOCIO-EDUCATIF - LYCEE CHAMPLAIN	2 000 F
. ECOLE L'YEUSE ELEMENTAIRE	4 000 F
(PROJET PEDAGOGIQUE : CLIS)	
. ECOLE MATERNELLE LOUIS BOUCHET	5 000 F
(1 CLASSE VERTE)	
. ECOLE ELEMENTAIRE MAINE GEOFFROY (CLASSE DE NEIGE)	6 000 F
. ECOLE JULES FERRY ELEMENTAIRE (CLASSE NATURE)	5 000 F
. ECOLE LA CLAIRIERE ELEMENTAIRE	4 000 F
(CLASSE DE NEIGE : CLIS)	
. ECOLE STE MARIE - ST JEAN BAPTISTE (CLASSE NATURE)	4 000 F
. PREVENTION ROUTIERE	4 000 F
. CHAMBRE DE METIERS DE LA CHARENTE MARITIME	3 000 F
. EUTERPE	3 000 F
. CLUB ATLANTIQUE METEO	2 000 F
	=====
TOTAL GENERAL	63 000 F
CREDIT RESERVE	2 000 F
CREDIT PREVU AU BP 99	65 000 F

- D'imputer la dépense correspondante à l'Article 6574 - Fonction 20 du Budget Primitif 1999.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 Mars 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS